OFPPT مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

REF : OFP/DAL/S.MAR.N°65 /2020

14 AVR 2020

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

-Vu l'adoption du décret-loi n° 2.20.292 du 23 mars 2020 relatif à l'état d'urgence sanitaire et l'instauration de la mesure de confinement visant la limitation de la mobilité des personnes pour la lutte contre la pandémie du Coronavirus COvid-19.

- Vu l'appel d'offres ouvert n°**63/2020**, relatif à **l'Assistance technique pour le développement de l'offre de formation dans le secteur froid et Génie Thermique.**

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert **n°63/2020**, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 Paragraphe 1-b « **lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché** » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Le Directeur Général

Loubna TRICHA